

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 08 AVRIL 2019

À 20 H 00

L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Étaient présents : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Carole BUFFET, Agnès MATHIOT et Séverine BRESSAND

Mrs Guy PATUREL, Marc JUILLARD, Jean-Claude CLERC et Richard DEVOY.

Excusé(es) et/ou absent(es) : Mmes Raphaële BERNARDINIS et Émilie NAVARRO. Mrs François REVERDY et Patrick CHAVANT

Date de convocation du conseil municipal : le 29 mars 2019

Monsieur Jean-Claude CLERC est désigné aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Le Conseil Municipal accepte également à l'unanimité l'ajout des questions suivantes à l'ordre du jour :

- Droit de préemption urbain : projet de mutation de la propriété cadastrée section E n° 118 – Place des Chaumes à La Ruaz
- École numérique rurale : choix du fournisseur des appareils, suite à la réception des devis,
- Mise en place de la WIFI à l'école et éventuellement dans la mairie,
- Dérogations à la carte scolaire : étude des dérogations reçues et suites à réserver (à la demande et en concertation avec le directeur du groupe scolaire),
- Demande de location des salles de la cure pour un stage de formateurs organisé par Pôle Emploi de juin à début novembre.
- Réunion de la Commission de contrôle des listes électorales entre le 2 et le 5 mai (Mmes Patricia CHANEL, BUFFET Carole, BRESSAND Séverine, Jean-Claude CLERC et Richard DEVOY)

URBANISME :

1 – Il est donné connaissance des demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'Urbanisme informatifs et opérationnels :

N° 14 – SARL TERRANOTA concernant la propriété cadastrée section D 549-550-552-555-557-621 et 624 (superficie totale : 4 524 m2) – située 228, chemin du Trave – Hameau de Montbègue appartenant à la SCI EMA – Zones Ad et A du PLU (CU informatif)

N° 15 – Maître Xavier BOUVET pour la propriété de Mme BONNEVIE Paule composée des parcelles W 411-423-420 et 429 (1719 m2), située 67, chemin de la Source et Vignes du Cruix – Zones Nd et Np du PLU.

N° 16 – Maître Émilie BAILLY-JACQUEMET pour la propriété de M. et Mme JOLIVET François cadastrée section W 667 (2 127 m2) située 94, chemin du Puits – Zone A du PLU

N° 17 – SCP E. DE BAILLIENCOURT et Associés pour la propriété constituée des parcelles E 791-792-793-795-796-797-799-800 et 801 (326 895 m2) située dans les bois de la Vrandière et appartenant à M. DUGAS DE LA CATONNIERE. Zone Ne du PLU.

- N° 18 – Maîtres MATHIEU et PONS, notaires à SAINT ETIENNE DU BOIS, concernant la propriété bâtie E 118 (1 330 m2) située 64, Place des Chaumes à La Ruaz (ancienne maison de M. BELLON Arsène) – Zone Ub du PLU

- N° 19 – Maître Émilie BAILLY-JACQUEMET, notaire à PONT D'AIN pour la propriété cadastrée section C 1176 (362 m2) size 605, route des Batailles – Hautes Rossettes (propriété FINAU en cours de mutation) – Zone Ub du PLU.

Déclarations Préalables :

N° 9 – Demande présentée par M. EMIN Jean-Luc pour une installation photovoltaïque intégrée à la toiture d'une surface de 15 m2 – Parcelle X 315 (2 293 m2) située 48, chemin des Grandes Raies aux Hautes Rossettes – Zone Ub du PLU.

N° 10 – Demande déposée par M. DONVAL Baptiste et Mme MISCISCHIA Amélie pour la construction d'une clôture et la pose d'un portail – Parcelles E 1127 et 1129 – 47, chemin du Lavoir – Le Roset – Zones Ub et A du PLU.

Permis de construire :

N° 5 – Dossier présenté par M. VIEUDRIN Jacques pour la réhabilitation d'un bâtiment situé 24, chemin des Petites Haies à Turgon – Section A 786 (240 m2) pour une surface de plancher de 143.10 m2 – Zone Ub du PLU

N° 01/2018 – 02 – Une demande de permis modificatif reçue le 29 mars 2019 et émanant de M. LOCCA Franck pour la modification d'un garage existant et la création d'un auvent – Parcelles C 505-508-982 – 303, Chemin des Millettes – Hautes Rossettes – Zone Ub du PLU (pour mémoire le permis initial enregistré en 2018 concernant la réhabilitation et l'extension d'une maison existante).

Droit de préemption urbain :

Le Conseil, par délibération adoptée à l'unanimité (11 votants), décide de l'abandon du droit de préemption urbain dans le cadre de la mutation de la propriété cadastrée section E n° 118 située Place des Chaumes à La Ruaz

Propriétaire actuel : M. GUICHARDON Christian (ancienne maison de M. BELLON Arsène),

Acquéreurs : M. DESBIOLLES Sylvain et Mme GIRARD Océane

Zone Ub du PLU

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE – 1^{ère} TRANCHE :

Le compte-rendu de la réunion de travail intervenue avec le bureau ARCHIGRAPH le lundi 1^{er} avril 2019 est délivré.

Le cabinet ARCHIGRAPH a présenté un nouvel avant-projet incluant les modifications évoquées lors de la rencontre du 26 février dernier.

Quelques adaptations ont été demandées.

À présent, il convient de rencontrer les services du Conseil Départemental pour validation du projet, avant lancement du dossier de consultation.

Une réunion publique sera organisée dans les semaines à venir.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2019

Pour mémoire rappel des résultats du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	DE	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	278 790.91 €	678 366.35 €		957 157.26 €
DEPENSES	276 017.83 €	569 417.99 €		847 435.82 €
EXCEDENT L'EXERCICE	DE 2 773.08 €	108 948.36 €		111 721.44 €

LES RESULTATS D'EXECUTION AVEC REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS :

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	- 29 533.65 €		2 773.08 €	- 26 760.57 €
FONCTIONNEMENT	278 542.75 €	209 636.65 €	108 948.36	177 854.46 €
TOTAUX	249 009.10 €	209 636.65 €	111 721.44 €	151 093.89 €
RESTES A REALISES			- 162 844.00 €	
RESULTATS APRES INTRODUCTION DES RESTES A REALISES				- 11 750.11 €

Tous les documents fournis à la commission finances ont été communiqués par mail à l'ensemble des élus.

1) Le Taux des taxes :

Le Conseil, à l'unanimité (11 votants), et par délibération, décide du maintien du taux des taxes pour l'année 2019 qui s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 8.50 % pour un produit prévisionnel de 137 870 €,
- Taxe foncière sur le bâti : 11.20 % pour un produit prévisionnel de 108 483 €,
- Taxe foncière sur le non bâti : 37.94 % pour un produit prévisionnel de 27 013 €.

Le produit total attendu des taxes pour 2019 s'élève à 273 366 €

2) Les subventions :

Le Conseil procède, par délibération (11 votants : unanimité), à l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT ATTRIBUE EN 2018	MONTANT ATTRIBUE EN 2019
ADAPA (en alternance avec l'ADMR)	100.00 €	100.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	300.00 €	300.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €	100.00 €
Comité d'Animation de DRUILLAT	1 100.00 €	1 100.00 €
Croix Rouge Française	60.00 €	100.00 €
La Prévention Routière	100.00 €	100.00 €
Les Restaurants du Coeur	100.00 €	100.00 €
Sou des Écoles de DRUILLAT	2 300.00 €	2 300.00 €
Sou des Écoles classe de découverte	1 500.00 €	0
Jeunes Sapeurs-Pompiers PONT D'AIN		500.00 €
SECOURS POPULAIRE		100.00 €
MONTANT TOTAL ATTRIBUE	5 660.00 €	4 800.00 €
Crédit prévisionnel	1 040.00 €	1 200.00 €
MONTANT TOTAL DE L'INSCRIPTION BUDGETAIRE AU COMPTE 6574	6 700.00 €	6 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (11) décide également de la reconduction de la participation communale au Fonds de Solidarité Logement, pour cette année 2019 et autorise le Maire à mandater la dépense correspondante, lorsque les documents nécessaires auront été reçus (compte 65738).

Il est rappelé qu'une subvention de 2 000.00 € avait fait l'objet d'une précédente délibération pour l'équilibre du budget du CCAS.

Les crédits nécessaires figurent donc dans le présent budget.

3) Le vote du budget :

Le Conseil prend connaissance de la note de synthèse et de la proposition de budget primitif pour cette exercice 2019 et approuve, par délibération, et à l'unanimité des présents l'ensemble de ces documents.

Le budget s'équilibrera en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement à la somme de 665 205.00 €,
- En section d'investissement à la somme de 759 710.00 €.

CONSULTATION POUR ELAGAGE :

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions recueillies pour le programme d'élagage de l'année 2019 et attribue ces travaux à l'entreprise LAMBERT PAYSAGISTE qui a produit l'offre la moins disante au tarif de 636.00 € H.T. soit 823.20 € T.T.C. (11 votants, unanimité).

ACHAT D'UNE BENNE 3 POINTS :

Les devis reçus pour l'achat d'une benne trois points destinée aux services techniques sont énoncés et le Conseil fixe son choix sur le matériel suivant :

- Benne Loiseau 16SAR (plus grande) 697.00 € H.T.

Suivant proposition fournie par l'entreprise PERDRISSET MOTOCULTURE de BOURG-en-BRESSE.

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ECOLE NUMERIQUE RURALE ET DE MATERIEL BUREAUTIQUE :

Le Maire rappelle que la commune avait candidaté pour « école numériques innovantes et ruralité » et a été retenue.

Une subvention d'un montant de 4 141.60 € a été attribuée pour le financement de ce projet qui va donner lieu à une convention de partenariat avec l'État.

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise MICRONOV pour un montant de 9 204.80 €, offre la mieux disante, comprenant la fourniture, l'installation, le paramétrage et la mise en route du matériel.

L'école souhaiterait également le remplacement de son ancienne imprimante couleur.

Des informations complémentaires concernant le nombre de copies réalisées avec cet appareil seront recueillies, avant arrêt d'une décision.

L'école demande l'installation d'une borne WIFI qui, compte-tenu du développement du programme « école numérique rurale », nécessiterait de desservir l'intégralité des classes primaires.

Avec la fibre optique, et d'après l'entreprise qui a procédé à l'installation de ce réseau, il ne serait pas possible de faire fonctionner tout type de matériel, il faudrait recourir à du câblage spécifique et à un abonnement complémentaire.

La mise en place de cette WIFI générerait un coût supplémentaire de fonctionnement de 75 € H.T mensuels (juste pour l'école) et de 82 € H.T. mensuels si l'on inclut la mairie.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition dans l'attente

Des renseignements complémentaires vont être recueillis concernant les informations données par l'entreprise BRESSE TELECOM : pourquoi avoir adhéré à un service spécifique pour la WIFI, pourquoi impossibilité de disposer d'une simple borne qui ne générerait pas d'abonnement ?

ACCUEIL D'UNE FORMATION POLE EMPLOI A DRUILLAT :

Pôle Emploi a contacté la mairie car la situation centrale de la commune l'intéresserait pour organiser un stage de formation accueillant entre 12 à 20 personnes.

Une visite des salles de réunion au-dessus de la salle polyvalente a eu lieu le mardi 2 avril dernier et M. GOYET en charge de ce dossier, a confirmé son intérêt et sa demande.

Les salles seraient occupées pendant 5 mois du 4 juin au 5 novembre 2019.

Les cours se dérouleraient tous les jours de 9 h 00 à 17 h 00.

Ce créneau horaire n'empêcherait donc pas les associations de bénéficier de ces salles pour leurs réunions le soir, ni les cours de sophrologie (les tables seraient rangées le mardi soir contre les murs pour laisser la place libre).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (11 votants) donne son accord à cette mise à disposition de salles, moyennant une location mensuelle de 650 € et autorise le Maire à signer le bail temporaire officialisant cette transaction.

ETUDE ET REPONSES AUX DEMANDES DE DEROGATIONS :

M. FLOQUET souhaiterait que le Conseil, en concertation avec le personnel enseignant, se prononce rapidement sur les demandes de dérogations reçues en mairie

Une réunion de la Commission Enfance et Jeunesse est programmée le 16 avril 2019 à 19 h 00 en salle de la mairie, afin d'étudier ces dossiers et d'y apporter une réponse.

MODIFICATION DU PLU :

Le dernier mail adressé par l'Atelier du Triangle a été diffusé le 26 mars dernier à l'ensemble des élus.

Il indique que le bureau d'étude a bien reçu la délibération adoptée par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 18 mars dernier concernant sa position en matière d'extension des bâtiments en zone A.

Par ailleurs, l'Atelier du Triangle attend toujours la position de la CA3B concernant les extensions mais devraient les recevoir prochainement.

Le montage du dossier débutera ensuite et des explications seront fournies pour le lancement de la procédure.

Le bureau d'études souhaiterait que le travail de recensement effectué lui soit transmis au fur et à mesure de son avancée.

La réponse fournie par M. HYVERNAT pour la position de la Ca3b a également été diffusé par mail à tous les élus.

Des détails étaient demandés, par le bureau d'étude, concernant l'interprétation des calculs pour l'extension des petits logements.

Des éléments sont donc apportés par ce service.

QUESTIONS DIVERSES

- La Commission de contrôle des listes électorales se réunira le vendredi 3 mai 2019 à 20 h 00 en salle de la mairie (Mmes Patricia CHANEL, BUFFET Carole, BRESSAND Séverine, Jean-Claude CLERC et Richard DEVOY) pour valider les inscriptions et radiations enregistrées ces derniers mois.

Il est procédé à la constitution du bureau de vote pour les élections Européennes du dimanche 26 mai 2019, comme suit :

8 h 00 – 10 h 00 :	Mmes Catherine ESTUBLIER et Séverine BRESSAND. M. Jean-Luc EMIN
10 h 00 – 12 h 00 :	Mmes Karine DOPONT, Carole BUFFET et Patricia CHANEL
12 h 00 – 14 h 00 :	Mme Agnès MATHIOT. Mrs Richard DEVOY et Jean-Claude CLERC
14 h 00 – 16 h 00 :	Mme Séverine BRESSAND. Mrs Marc JUILLARD et François REVERDY
16 h 00 – 18 h 00 :	Mrs Guy PATUREL, Richard DEVOY et Jean-Luc EMIN

18 h 00 – Dépouillement : Mme Karine DOPONT. Mrs Jean-Luc EMIN, Richard DEVOY, Guy PATUREL et Marc JUILLARD.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 mai 2019 à 20 h 00